

Inauguration le 15 février 2014 du

Centre de traitement et de valorisation des déchets ménagers utilisant le procédé Oxalor® - Lezay Société d'Economie Mixte Locale du Mélusayen

**Considérer les
DÉCHETS
MÉNAGERS
comme un
GISEMENT
de matières
VALORISABLES**

**Le centre multifières
en quelques chiffres :**

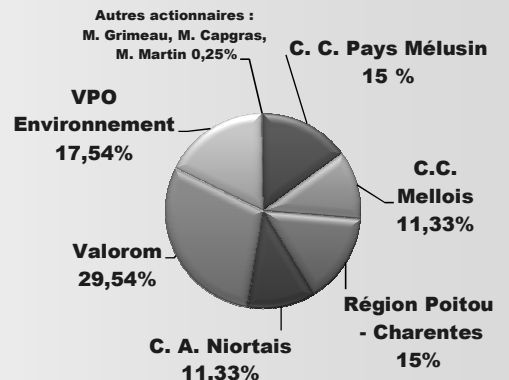
- **Une capacité nominale de traitement de 40 000 tonnes de déchets / an.**
- **15 emplois**
- **Une centrale photovoltaïque en toiture de 249 kvc.**
- **Un investissement global de 12 millions d'€**

**SEML du Mélusayen
Plaine du Château
79120 LEZAY
semilm@orange.fr
05 49 27 31 76**

La **SEML du Mélusayen** associe quatre collectivités territoriales (Communauté de communes du Pays Mélusin, Communauté de communes du Mellois, Région Poitou-Charentes, Communauté d'Agglomération du Niortais) et des partenaires privés issus du groupe Oxalor® pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Elle offre aux collectivités des solutions garantissant un service public de traitement de déchets au meilleur coût.

Investie dans la promotion de procédés innovants, elle met en œuvre la technologie Oxalor® dont les brevets sont la propriété de la société VALOROM.

Répartition du capital SEML de 3 000 000 d'€



Historique :

- 1997 : Début des brevets du procédé Oxalor®,
- 2003 : Création de l'entreprise VPO environnement : démarrage d'une unité expérimentale de traitement des déchets Oxalor® à Lezay,
- 2004 : Nouveaux brevets sur le tri post-traitement,
- 2011 : Création de la SEML du Mélusayen,
- Juin 2011 : Démarrage des travaux du centre de traitement,
- Avril 2013 : Obtention de l'autorisation d'exploiter et mise en service,
- Décembre 2013 : Entrée au capital de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Le traitement des déchets ménagers :

La SEML du Mélusayen est attributaire des marchés de traitement des déchets ménagers de la Communauté de communes du Pays Mélusin et de la Communauté d'agglomération du Niortais. Elle souhaite développer ces prestations auprès d'autres collectivités et entreprises.

Les déchets ménagers bruts sont, après un premier tri des encombrants, mélangés avec un réactif alcalin qui induit une réaction chimique déshydratant et hygiénisant la fraction fermentescible des déchets.

A la suite de cette réaction, plusieurs dispositifs assurent un tri entre

l'amendement organo-calciqque produit et les autres déchets (films, flaconnages plastiques, métaux...).

Les produits obtenus sont de trois ordres :

- des matériaux recyclables (valorisation des plastiques et métaux),
- un combustible de substitution (valorisation énergétique),
- un amendement organo - calciqque (valorisation agronomique).

Ingénierie : W.T.C sas - MÉRIGNAC

Bâtiment : Maîtrise d'ouvrage S.C.I 2L Invest - Lezay ; Maîtrise d'œuvre : Moreau Architecte - VIVONNE.

Centre de tri multifilières de déchets ménagers de Lezay,
85 % de valorisation de la matière

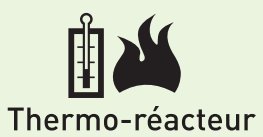


1



Réaction entre les déchets et le réactif.

2



Réaction physico-chimique naturelle qui génère de la chaleur, déshydrate et hygiénise les matières.

3



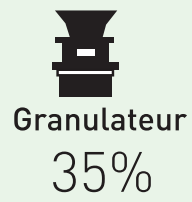
Les matières sont séparées en deux fractions et dirigées vers les différentes filières de tri.



Déchets organiques



Déchets non-organiques



4

Les différents produits sont triés et valorisés.



6

Les petits fragments de verre, caillou, calcaire... sont dirigés vers un Centre d'Enfouissement Technique.



Les produits ne pouvant pas être triés à l'étape 4 sont valorisés en combustible.